

## Règlement du jeu MATE ebike à l'occasion de l'Earthday

1. La Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian, SAS au capital de 10 615 281 Euros, immatriculée au RCS de Thonon sous le numéro 797 080 850 dont le siège social est situé 11, Avenue du Général Dupas – 74500 EVIAN LES BAINS – France (ci-après « Evian Water »), organise du 22 avril 2022 à 11h au 28 avril 2022 à 14h sur sa page Instagram @evianwater (ci-après la « Page Officielle »), un Jeu sans obligation d'achat intitulé « Jeu Evian x Mate ebike » (ci-après le « Jeu »). PAS D'ACHAT NECESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAGNER.
2. Le Jeu est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus, résidant en France métropolitaine (Corse comprise). Les représentants et personnes employées par Evian Water, ses sociétés parents, ses sociétés affiliées, ses filiales respectives, ainsi que les membres de leur famille, les conjoints et/ou ceux qui vivent dans le même foyer et d'une façon générale toutes les sociétés ayant participé à l'organisation, la réalisation ou à la mise en œuvre de ce Jeu directement ou indirectement ne sont pas éligibles pour participer ou gagner.
3. En participant au Jeu, les participants reconnaissent et acceptent qu'ils s'engagent à respecter le présent règlement. Evian Water se réserve le droit de disqualifier les participations qui ne respectent pas le présent règlement ou les participants dont la conduite ou le contenu serait inapproprié.
4. Un accès à internet et un compte Instagram valide sont requis mais le Jeu n'est pas géré par Instagram. Les participants reconnaissent et acceptent qu'ils ne pourront donc pas rechercher la responsabilité de Instagram en cas de dommage quelconque survenant dans le cadre du Jeu.

### Participation

1. Le Jeu commence le 22 avril 2022 à 11h CET et se termine le 28 avril à 14h CET. Le Jeu sera accessible sur le compte Instagram @evianwater.
2. Pour participer au Jeu, il suffit pendant la durée du Jeu de :
  - (i) De s'abonner aux comptes Instagram @evianwater et @mate.bike (si vous n'êtes pas déjà abonné) ;
  - (ii) D'aimer la publication annonçant le Jeu sur la Page Officielle ;
  - (iii) De commenter la publication annonçant le Jeu sur la Page Officielle en identifiant 2 personnes dans la section « commentaires » (mentionner leurs noms d'utilisateur précédés du signe « @ »). Les personnes identifiées doivent avoir un compte Instagram individuel (pas de compte d'entreprise ou d'animaux par exemple), être âgées de 18 ans ou plus et résider en France métropolitaine (Corse comprise).

Seulement une participation par personne au Jeu est autorisée. La participation est personnelle. Il est interdit de jouer à partir du compte Instagram d'une autre personne. Les participants utilisant plusieurs comptes Instagram pour participer au Jeu seront disqualifiés.

### **Détermination des gagnants**

1. Il y aura un total de (2) gagnants sélectionnés par tirage au sort réalisé parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions de participation au Jeu. Le tirage au sort aura lieu le 29 avril 2022 et les gagnants seront notifiés au plus tard à 19 heures CET ce jour-là.
2. Evian Water fera le nécessaire pour contacter les gagnants par message direct sur leur compte Instagram dans les 24 heures suivant la fin du Jeu pour leur donner tous les détails sur l'obtention de la dotation. Les gagnants devront confirmer leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique) dans un délai de 24 heures via un formulaire créé pour l'occasion et transmis par e-mail à l'adresse qu'ils auront communiquée par message direct à @evianwater sur Instagram. A défaut, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot.
3. Si les emails ou messages envoyés aux gagnants n'obtiennent pas de réponse dans les 24 heures après réception ou sont retournés comme non livrés, si les gagnants refusent ou ne sont pas en mesure de fournir les informations requises, Evian Water se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant.
4. Les gagnants devront soumettre des informations valides avant de recevoir leur prix et fournir la preuve qu'ils remplissent les conditions de participation au Jeu.
5. Les prix seront envoyés aux gagnants par voie postale à l'adresse indiquée par le gagnant dans le formulaire complété au préalable.

### **Dotation**

1. Chaque gagnant gagnera (1) édition limitée d'un vélo électrique rose de la marque « Mate » portant le logo « evian » et disposant d'un porte-bouteille sur-mesure designé pour la rPET 75cl bouchon sport. La valeur marchande approximative de chaque vélo est de 2.760 €.
2. Une pièce d'identité valide sera requise par Evian Water. Evian Water se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraînera automatiquement l'exclusion du gagnant. Toute dotation remportée en violation du présent règlement ou à la suite d'une fraude et livrée à toute personne devra être restituée sans délai à Evian Water.
3. En participant au Jeu, les gagnants acceptent que chaque prix est gagné « en l'état », et que ni Evian Water ni aucune de ses sociétés affiliées ou filiales, ne sauraient être tenues responsables des défauts et/ou vices affectant les dotations ni de tout dommage direct ou indirect occasionné par la dotation et/ou son utilisation. Toute réclamation à ce titre devra être effectuée directement auprès de la société MATE.BIKE INTERNATIONAL IVS.
4. Les gagnants sont responsables de prendre à leur charge tous les frais entraînés par l'utilisation de la dotation et non spécifiquement mentionnés dans le présent règlement.

## **Dispositions générales**

1. Le nom des gagnants pourra être communiqué à toute personne en faisant la demande par message direct à @evianwater sur Instagram dans un délai d'un (1) mois après la date de clôture du Jeu, ce que les participants autorisent du simple fait de leur participation.
2. Evian Water se réserve le droit d'écourter, modifier, prolonger ou annuler le Jeu, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant et/ou d'une information auprès des participants.
3. Evian Water se réserve le droit de remplacer la dotation par une dotation de caractéristiques proches, d'une valeur équivalente ou supérieure, si les circonstances l'exigent.
4. Les dotations ne peuvent pas être reprises à la demande des gagnants contre leur valeur en espèce ni être remplacées par d'autres dotations. La dotation est personnelle et ne peut être cédée.
5. Toute dotation qui serait retournée à Evian Water par La Poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considérée comme abandonnée par le gagnant. Evian Water ne sera pas tenue de faire des recherches complémentaires.
6. Sauf s'il y a eu négligence de sa part, Evian Water ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage résultant de la participation au Jeu des participants, d'une défaillance technique ou d'une panne du matériel ou d'un logiciel, d'une connexion réseau perdue, interrompue ou non disponible ou d'une difficulté de quelque nature que ce soit, qui puisse affecter le bon déroulement du Jeu. Evian Water ne saurait notamment être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.
7. Evian Water ne pourra être tenue responsable, et les gagnants ne pourront réclamer une quelconque indemnisation, en cas de difficultés ou d'impossibilité de les contacter ou de leur adresser leur dotation de leur fait, et notamment :
  - Dans le cas où le compte Instagram des gagnants est bloqué ou inactif de telle sorte que Evian Water ne peut pas les contacter pour les informer de leur gain,
  - Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse des gagnants s'avérerai(en)t erronée(s),
  - En cas de retour d'un courrier/colis, si les coordonnées postales ou l'identité ne correspondent pas à celles des gagnants,
  - Si les gagnants restent indisponibles.
8. Evian Water ne saurait non plus être responsable dans le cas d'erreur d'acheminement, de pertes, de détériorations, de retards et/ou de vols des dotations par les services de La Poste ou tout autre transporteur.

## **Données personnelles**

1. Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est Evian Water. Ce traitement a pour finalité la gestion du

Jeu et l'attribution des dotations. Il est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par Evian Water à organiser des jeux-concours à destination de ses clients dans le cadre d'opérations de promotion relatives à certains de ses produits.

2. Les données collectées lors de la participation au Jeu sont nécessaires à la participation au Jeu (identifiant Instagram). Les données collectées auprès des gagnants sont nécessaires à l'attribution des dotations (identifiant Instagram, nom, prénom, adresse postale, adresse électronique). L'ensemble des données collectées seront accessibles par les équipes de Evian Water.
3. L'absence de collecte des données à caractère personnel rendra inaccessible toute participation au Jeu et ne permettra pas l'attribution des dotations. Les participants garantissent la transmission d'informations exactes et s'engagent à transmettre dans les plus brefs délais toute modification les concernant.
4. Les données à caractère personnel sont conservées par Evian Water uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle ces données sont détenues, pour répondre aux demandes et réclamations des participants, ou pour remplir ses obligations légales. Ainsi les données à caractère personnel des participants sont conservées pendant toute la durée du Jeu et le temps nécessaire à la distribution des dotations aux gagnants. Au-delà elles sont archivées pour des contraintes légales pour une durée de 5 ans. En cas de demande relative au Jeu ou d'une réclamation, les données à caractère personnel seront conservées pendant toute la durée nécessaire au traitement de ces demandes.
5. Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s) les participants bénéficient d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation, de rectification et de suppression des données qui les concernant. Les participants disposent également d'un droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur mort et du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.
6. Les participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.
7. Toutes précautions utiles seront prises par Evian Water afin de préserver la sécurité des données à caractère personnel communiquées et afin d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés.
8. Les données personnelles des participants pourront faire l'objet d'un transfert vers un pays situé hors UE. Conformément aux lois applicables en matière de protection des données, ce transfert est encadré par les des clauses contractuelles types de la Commission européenne afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles.
9. Pour obtenir plus d'informations concernant leur droits et la politique en matière de protection de la vie privée Evian Water, les participants peuvent se rendre sur le site [https://www.evian.com/en\\_gb/privacy-policy/](https://www.evian.com/en_gb/privacy-policy/). Si un participant souhaite exercer ses droits ou pour toute autre demande d'informations, il doit contacter le service consommateurs à l'adresse suivante : SERVICE CONSOMMATEURS DANONE, 42-46 rue Riolan, 80 000 Amiens ou par mail sur le site : <https://www.danone.fr/footer/Contact/eaux.html>.
10. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont les suivantes : [dpo.france@danone.com](mailto:dpo.france@danone.com)

### **Consultation du règlement**

1. Le présent règlement est consultable dans son intégralité en suivant le lien suivant : [evian.com/en\\_int/evianxmate\\_giveaway](http://evian.com/en_int/evianxmate_giveaway)

### **Litiges**

1. Le Jeu est régi et interprété selon le droit français. Les tribunaux de France auront la juridiction et la compétence exclusives pour tout litige ou réclamation survenant au sujet de ce Jeu ou du présent règlement.
2. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant le Jeu, l'interprétation ou l'application dudit règlement. Toute contestation relative à ce Jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français à :

SERVICE CONSOMMATEURS DANONE  
42-46 rue Riolan  
80 000 Amiens